

"La Suisse" : un beau gâchis

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1164

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un beau gâchis

(pi) Quel que soit finalement le sort qui sera réservé à la Suisse, l'affaire laissera un souvenir de gâchis et de bricolage. C'est aussi l'échec d'une politique commerciale lamentable menée par un patron ambitieux mais incompetent. L'émotion suscitée dans le public par la disparition du titre et le soutien qui lui a été manifesté sont encourageants pour le personnel, mais ils ne doivent pas faire perdre de vue la réalité: le soutien effectif, celui des lecteurs payant leur journal, ce soutien était en baisse, à la mesure de la perte d'audience du titre genevois ces dernières années.

Se pose bien sûr, chaque fois qu'un titre est en difficulté, la question de la diversité de la presse. Mais est-elle vraiment menacée? La diversité ne saurait être vécue de manière figée, comme un droit imprescriptible pour les journaux de paraître sans avoir à se soucier des règles les plus élémentaires de gestion commerciale, sans qu'elle soit rendue vivante par un nombre de lecteurs suffisant. Et la diversité ne commande pas qu'existent dans chaque ville plusieurs quotidiens, mais qu'existe pour le public des sources d'information diversifiées. Restent la télévision et la radio (qui sont pratiquement sans concurrence elles aussi); restent d'autres quotidiens dont un à Genève ne dépend pas d'Edipresse; restent des hebdomadaires. Une

offre abondante pour un petit coin de pays.

La situation est un peu différente pour les journalistes: c'est la diversité des employeurs qui est restreinte par la disparition de la Suisse telle que nous la connaissions. Ce qui impose un autre type d'organisation, puisque le syndicat des journalistes se retrouvera le plus souvent sur l'arc lémanique, et même au-delà en tenant compte des participations minoritaires, face à un seul partenaire de poids: Edipresse. Mais les sections vaudoise et genevoise de la Fédération suisse des journalistes ont déjà décidé de leur fusion, qui sera effective en avril. Cette réorganisation suffira-t-elle à leur donner le poids nécessaire lors des négociations? Ne faudrait-il pas que la même organisation représente le personnel technique des journaux? Le débat ne fait que commencer.

Il faut aussi voir que, joli paradoxe, c'est le défaut d'information qui a contribué à la débâcle d'un organe dont la mission première était d'informer. Les collaborateurs étaient sous la coupe de Jean-Claude Nicole, qui informait au compte-gouttes et mentait sur la situation réelle de l'entreprise. Aucun journaliste économique ne se serait contenté de ces bribes d'information s'agissant d'une société à laquelle il aurait consacré un article. Mais la curiosité des médias n'est souvent dirigée que vers l'extérieur... Plus de curiosité n'aurait pas forcément sauvé l'entreprise. Mais peut-être aurait-elle permis de mieux préserver les intérêts des salariés et des créanciers. ■

DIVERSITÉ

En 1993, la Commission des cartels a consacré un rapport à la Concentration dans la presse. Extrait:

La commission a tenté de comparer la situation de monopole existant à Bâle avec la situation de concurrence existant à Genève. Elle s'est tout particulièrement intéressée aux effets sur l'étendue et la variété des informations, ainsi qu'à d'éventuelles restrictions à la fourniture et à l'accès aux informations. (...) Les intéressés entendus par la commission n'ont pas fourni des informations assez précises et concrètes permettant d'affirmer que la situation est meilleure à Genève qu'à Bâle. A première vue, on ne saurait prétendre que les citoyens de Bâle sont moins bien informés que ceux de Genève. (...) En outre, le prix des annonces n'est pas plus élevé en situation de monopole.

Quand des ingénieurs pensent

(réd) Parce qu'elle libère de la tyrannie du quotidien, la récession peut avoir du bon. C'est en tous cas l'expérience vécue par Basler et Partenaires, un bureau d'ingénieurs zurichois. Les 150 collaborateurs de l'entreprise, organisés en groupes de travail, ont planché sur le développement durable. Des dizaines d'idées qui ont agité les cerveaux des ingénieurs au cours des deux dernières années, trois ont été retenues.

La première ne surprend pas de la part de techniciens. Une analyse coût-efficacité montre qu'avec très peu de mesures (10% de celles qu'on connaît aujourd'hui) il est possible d'obtenir des effets considérables en matière d'assainissement de l'air (problème résolu à 80%). Ainsi donc, en choisissant les mesures adéquates, on peut réduire le nombre des prescriptions sans mettre en danger les buts de la protection de l'environnement.

Puis les ingénieurs ont touché aux mécanismes économiques. Les groupes de travail sont unanimes: sans taxes d'incitation, pas

de protection de l'environnement efficace. Par exemple les calculs effectués indiquent qu'une taxe de 80 centimes à 1 fr. 20 par kilomètre est justifiée pour couvrir tous les frais occasionnés par les poids lourds.

Enfin nos ingénieurs se sont frottés à la réflexion sociale. Renchérir le coût des ressources naturelles et abaisser celui du travail est une exigence écologique, affirment-ils. Un rapport équilibré avec la nature exige plus de travail que l'approche rationalisante, uniformisante et gourmande en énergie de la production de masse. Mais au moment où le chômage s'installe, notamment celui de longue durée, c'est également une nécessité sociale. Au plaidoyer de Basler et Partenaires en faveur d'une plus grande flexibilité des salaires, de la durée et du contenu du travail — on évoque en particulier la possibilité pour les salariés de réduire la durée hebdomadaire, annuelle ou même totale du travail — il faut ajouter un volet politique: la détente du marché du travail et la promotion d'une meilleure qualité de vie sont des objectifs certes louables mais ils n'acquerront de légitimité que dûment débattus et négociés dans leurs modalités par les salariés et leurs organisations. ■